



Régate Rose

Grade : 5C

Samedi 12 octobre 2019

Société des Régates d'Antibes

AVIS DE COURSE TYPE

HABITABLES 2017-2020



La Régate Rose est une régata corporative. Les concurrents s'engagent à embarquer sur leurs voiliers des personnes de l'association Sos Cancer du sein. Chaque bateau s'engagera avec son skipper et un seul équipier confirmé habituel afin de faciliter les manœuvres du voilier. Les équipiers leur seront attribués.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de toutes les catégories de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (moins de 6 milles).
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
tous les bateaux du système à handicap Osiris.
- 3.2. Les bateaux admissibles doivent :
S'inscrire sur www.sr-antibes.fr au plus tard le 10 octobre
Venir retirer leur cagnard le samedi 12 octobre de 9h à 10h30 au club
- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile validée compétition ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Il n'y a pas de droits à payer.

5. PROGRAMME

5.1 Retrait des cagnards et retrait des instructions de course samedi 12 octobre de 9h à 10h30 au club

- 09h00 Accueil à la SRA
- 10h30 Briefing des skippers et équipages, affectation des équipages et photo de groupe
- 12h Mise à disposition du Comité de Course en mer
- 16h00 Fermeture ligne d'arrivée
- 17h00 Remise des prix et apéritif

5.3 Le samedi 12 octobre: 1er signal d'avertissement à 12h en baie de la Salis.

5.4 Il n'y aura qu'une seule course.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site S.R.A. ou aux inscriptions le samedi.

7. LES PARCOURS

Le parcours sera de type côtier avec départ en baie de la Salis.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France sans CVL.

9.2 Une course sera courue et devra être validée.

9.4 Pour les bateaux inscrits en OSIRIS sont prévus deux classements distincts (filières croiseur et régates ensemble): Classes 1, 2 et 2régates ensemble Classes 3 et 4 ensemble.

SR Antibes 2019		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régates
Classes Osiris	C,D,E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régates 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. RESULTATS ET PRIX

A 17h00 samedi après la régates au siège de la S.R.A.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le 04.92.91.13.13.